



ACCROÎTRE L'ACTION DU PARLEMENT POUR DE MEILLEURS RESULTATS DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ENFANTS AU TOGO

Séminaire national à l'intention des parlementaires et de leurs collaborateurs
organisé conjointement par l'Union interparlementaire et l'Assemblée nationale du
Togo



Assemblée nationale du Togo

Lomé, 23-24 novembre 2010

Réformes législatives, administratives et pénales préconisées sur la base des dispositions de la feuille de route de Cotonou

Réformes proposées	Périodicité
Faire un plaidoyer pour l'augmentation de la ligne budgétaire relative aux questions de la protection de l'enfance.	Session budgétaire 2011
Créer un fonds spécial pour la lutte contre la traite d'enfants.	Session budgétaire 2012
Faire un plaidoyer pour la création d'une commission nationale de lutte contre la traite des personnes.	2012
Initier et animer des séances de sensibilisation de la population dans toutes les circonscriptions aux dispositions en vigueur en matière d'état civil et notamment la déclaration des naissances ainsi que le retrait des actes de naissance établis.	janvier-décembre 2011
Elaborer une loi spécifique harmonisée sur la traite des personnes mettant un accent particulier sur les femmes et les enfants et faciliter son intégration au code pénal.	janvier-juin 2011

Créer une sous-commission des lois chargées du suivi de l'exécution des textes votés.	2011
Créer une sous-commission des finances chargée du contrôle et de l'exécution de la loi de finances.	2011
Encourager l'augmentation du budget relatif à l'éducation et à la formation professionnelle des enfants non-scolarisés.	2012
Faire des plaidoyers auprès du gouvernement pour l'affectation de microcrédits aux microprojets dans le cadre de la promotion de l'initiative privée.	2011
Initier et animer des séances de sensibilisation de la population à la planification des naissances.	2011-2012
Faire des plaidoyers auprès du gouvernement pour l'adoption et la mise en œuvre de programmes nationaux de formation et de sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la traite et le travail des enfants.	janvier-décembre 2011
Veiller à ce que l'interdiction d'utilisation de la main-d'œuvre enfantine soit respectée dans la passation des marchés publics.	2011-2012



**Union
interparlementaire**

ACCROÎTRE L'ACTION DU PARLEMENT POUR DE MEILLEURS RESULTATS DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ENFANTS AU TOGO

Séminaire national à l'intention des parlementaires et de leurs collaborateurs
organisé conjointement par l'Union interparlementaire et l'Assemblée nationale du
Togo

Lomé, 23-24 novembre 2010



Assemblée nationale du Togo

Collaboration interinstitutionnelle

Actions proposées	Périodicité
Initier au sein du parlement un forum national regroupant tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la traite d'enfants (enseignants, médias, syndicats, chefs traditionnels, transporteurs, élus locaux, institutions de développement, ONG, collectivités territoriales).	1 ^{er} semestre 2011
Initier des rencontres d'échange périodique entre la société civile, les ONG et les autres groupes impliqués dans la lutte.	1 ^{er} semestre 2011
Initier des rencontres d'information sur l'évaluation de la mise en œuvre des accords bilatéraux et multilatéraux aux niveaux national et régional.	dès le 1 ^{er} semestre 2011
Initier des visites d'échanges entre les réseaux parlementaires de lutte contre la traite d'enfants des différents pays de la région.	2 ^{ème} semestre 2011
Initier des descentes sur le terrain et des visites au cours desquelles le réseau sera appuyé de toutes les commissions parlementaires.	dès le premier trimestre 2011
Plaidoyer auprès des institutions internationales en vue d'accroître leur soutien (financier, technique et matériel) à la mise en œuvre des activités parlementaires liées à la lutte contre la traite notamment le présent plan d'action.	dès le 1 ^{er} semestre 2011